

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 18 mars 2024, a adopté le règlement suivant :

24-006 Règlement autorisant un emprunt de 38 257 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 22 avril 2024. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 7 mai 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat